
REGLEMENT Particulier du CDJ 89

« Circuit départemental jeune »

La compétition se déroulera selon les règles de la FFBAD.

Toute participation à la compétition implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

Officiels :

Le Juge Arbitre Principal (JA) de la compétition est [Eric LUCANTONIO](#). Ses décisions sont sans appel. Il pourra être assisté par des Juges Arbitres adjoints déclarés sur « poona ».

Le juge-arbitre est désigné par la commission départemental des officiels techniques (CDOT) sur proposition de la commission compétition jeune, si possible parmi les juges-arbitres du comité 89 badminton, de la BOFC ou d'une ligue limitrophe. La prise en charge concernant les frais liés à ces juges-arbitres est répartie comme suit :

- Les indemnités et le transport sont à la charge du comité 89;
- La restauration est à la charge de l'organisateur.

En présence d'un juge arbitre de ligue certifié, des arbitres diplômés pourront officier sous sa responsabilité (y compris les jeunes arbitres ou les officiels UNSS de niveau académie) qui pourront être assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

Organisateurs :

L'instance pilote est le Comité Départemental de Yonne et en délègue la gestion à un club de son territoire. Le club délégataire pourra faire appel à un GEO d'un autre club.

Le GEO en charge de la compétition et de l'intégration des résultats est [Sandrine MANIQUET](#).

Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton et doit être licencié au jour du tirage au sort.

Le Circuit départemental Jeunes est ouvert aux catégories Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et junior. Peuvent Participer à la compétition tous les joueurs du département de l'Yonne et des départements limitrophes.

En cas de forfait et en l'absence de certificat médical ou d'un justificatif, les droits d'engagement restent acquis au comité d'organisation. Il est rappelé que le forfait volontaire implique une sanction et entraîne le retrait de tous les tableaux.

En cas de forfait, et conformément à la circulaire « *Procédure de gestion des forfaits et des sanctions* », vous devez envoyer votre justificatif dans les 5 jours suivant le fin de la compétition à : clot@lbfcbad.fr

Inscriptions :

Seules les inscriptions par le club d'appartenance pourra être effectué, aucune inscription individuelles ou par comité ou ligue ne sera retenue.

Le nombre d'inscrits sera limité selon le nombre de terrain comme suit :

4 terrains = 45 ; 5 terrains = 65 ; 6 terrains = 80 ; 7 terrains = 95 ; 8 terrains = 120 ; 9 terrains = 140 ; 10 terrains = à 160.

Les inscriptions seront retenues au classement du CPPH par priorité aux joueurs du comité de l'Yonne (89) puis par ordre au classement CPPH si ce dernier ne bloque pas la participation du plus grand nombre du comité de l'Yonne. A défaut il sera proposé au joueur dans la mesure du possible un surclassement de catégorie.

Une liste d'attente pourra être proposée avec une priorité des inscrits des joueurs de l'Yonne puis au meilleur du CPPH.

En cas de défaillance ou de forfait du partenaire, sera prioritaire une paire en liste d'attente sera retenue, dans le cas

Les droits d'inscriptions sont : 8 euros pour un tableau et 10 euros pour 2 tableaux. Le

Les méthodes d'envois des inscriptions se font par courrier (caché de la poste faisant foi) ou par email avec réception des frais d'inscription à l'organisateur.

La date limite d'inscription et la prise en compte du CPPH sont fixées au [20 03 2020](#) Le tirage au sort est fixé au dimanche [22 03 2020](#)

Tableaux ouverts :

En poussin(e) SH et SD, uniquement pour les jeunes poussins et minibad en surclassement.

En benjamin(e), minime, cadet(te), junior, les tableaux SH, SD, DH, DD jusqu'à R4,

Le surclassement est autorisé si le classement CPPH le permet.

Les poussins peuvent s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure sans restriction.

Les tableaux pourront être divisés en plusieurs séries (Série1, Série2, etc...) permettant d'homogénéiser les niveau selon le format de la compétition.

L'organisateur se réserve le droit de fusionner les tableaux et ou séries en cas d'inscription insuffisante ou lorsque le CPPH le nécessite.

Format de la compétition :

La formule de compétition retenue est en priorité par poule puis élimination directe.

Les joueurs seront répartis dans les tableaux par niveau de jeu (Série 1, Série 2, etc...) dans le cas d'un nombre important d'inscription supérieur à 12 ou si le classement d'un joueur ne permet pas au plus grand nombre de participer.

Selon l'article 3.2.1.5. du RGC (règlement général des compétitions), le Comité d'Organisation proposera le surclassement à un joueur dont le CPPH serait trop important et risquerait l'annulation d'un ou plusieurs tableaux.

Déroulement :

Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée et présenter sa licence compétition.

L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, **les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et proposition du Comité Organisateur pour le bon déroulement de la compétition.

Les matches peuvent être appelés avec un maximum de **60 minutes d'avance sur l'heure de l'échéancier affiché**.

Les matches de doubles et de simple seront disputés en poules si possible avec 1 ou 2 sortants. Le Comité Organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de fusionner deux séries ou deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement de poule ou tableau en élimination directe conforme au quota minimal fixé par la Fédération Française de Badminton. Il se réserve également le droit de supprimer une catégorie si le nombre de joueurs ne permet pas l'établissement de poule.

Il peut également modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition. L'organisateur se référera au classement CPPH 14 jours avant la date de la compétition.

Les contraintes horaires seront respectées si cela n'entraîne pas de gêne particulière pour le bon déroulement de la compétition.

Volants :

Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement. En cas de litige, le volant officiel de la compétition sera celui en vente dans la salle.

Le volant officiel est **Forza 6000**.

Arbitrage :

La compétition se déroule en **auto arbitrage**. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres présents dans la salle sous conditions du niveau de qualification du Juge Arbitre. Sur demande des joueurs auprès de la table de marque et ou du Juge Arbitre, un arbitre ou scoreur pourra être désigné à tout moment de la compétition.

Les arbitres présents dans la salle sont invités à se présenter à la table de marque pour arbitrer les matchs, ils veilleront à fournir leur identité et remplir leur feuille d'activité.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement de la compétition, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir **une heure avant l'horaire prévisionnel de son match**.

A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas **dans un délai de 5 minutes** pourra être sanctionné par le Juge Arbitre.

Une tenue de badminton, conforme au règlement de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée **immédiatement après la fin du match**.

Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à **partir de l'appel de leur nom, test des volants compris**.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes.

Le plateau de jeu est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux conseillers des joueurs, au(x) Juge(s) Arbitre(s) et au(x) arbitre(s) ou scoreur(s) désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.

Chaque joueur pourra être conseiller au maximum par **2 personnes** qui devront porter une tenue conforme à l'article 4.5 du règlement du « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs ».

Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase (plafond ou panneau de basket) sera compté « faute » en cours de jeu. Il sera compté « **let** » deux fois au service.

Tout volant touchant un câble sera compté « **let** » en cours de jeu et au service.

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

Réclamation :

Conformément à l'article 4.2 des « règles officielles du badminton » les plaintes et questions du responsable du club, du joueur ou son représentant légal et le conseiller du joueur sont à porter auprès du Juge Arbitre. En cas de réclamation, la personne ayant eu grief se conformera au « règlement d'examen des réclamations et litiges ».

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents....

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de la compétition pour la satisfaction de tous et vous souhaite une compétition.